

Bruxelles, le 3.2.2014  
COM(2014) 38 final

ANNEX 15

**ANNEXE**

**LITUANIE**

*du*

**Rapport anticorruption de l'UE**

---

## LITUANIE

### 1. INTRODUCTION — PRINCIPALES CARACTERISTIQUES ET CONTEXTE

#### *Cadre de lutte contre la corruption*

**Approche stratégique.** Le programme national de lutte contre la corruption pour la période 2011-2014 définit un plan d'action global et détermine les organismes chargés de sa mise en œuvre<sup>1</sup>. Il vise notamment à étendre les services en ligne offerts par l'inspection fiscale, à publier en ligne les projets d'aménagement du territoire et à parrainer la diffusion dans les médias de publicités relatives à la lutte contre la corruption. On observe des retards dans la mise en œuvre du programme<sup>2</sup>. Si les récents débats publics ont surtout porté sur la répression de la corruption, sa prévention mérite aussi de faire l'objet d'une plus grande attention.

**Cadre juridique.** Les dispositions lituaniennes qui criminalisent la corruption sont complètes, et couvrent la corruption active et passive et le trafic d'influence, ainsi que les fonctionnaires qui travaillent à l'étranger. Le compendium de la Cour suprême sur la pratique judiciaire, qui contient des orientations concernant l'application et l'interprétation des dispositions légales, vise à permettre de traiter les affaires de corruption de manière cohérente<sup>3</sup>. D'après le Groupe d'États contre la corruption du Conseil de l'Europe (GRECO), cette interprétation est conforme à la convention pénale sur la corruption et va parfois même plus loin<sup>4</sup>. En réaction aux recommandations du GRECO, la Lituanie a modifié des lois de sorte que la définition de la corruption couvre les avantages à la fois matériels et non matériels, y compris les pots-de-vin offerts par l'intermédiaire d'un tiers, et afin d'allonger les délais de prescription<sup>5</sup>. En outre, donnant suite aux recommandations du GRECO, la Lituanie a révisé les peines applicables en cas de corruption et de trafic d'influence afin de renforcer la cohérence ainsi que le niveau des peines<sup>6</sup>. Dans le cadre de l'examen 2012 de l'application de la convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC), la Lituanie a été félicitée pour avoir criminalisé l'enrichissement illicite ainsi que toute une série de pratiques de corruption (y compris de la part de personnes morales). Les examinateurs de la CNUCC ont toutefois insisté sur la nécessité de disposer de davantage de statistiques sur l'application des dispositions légales et d'informations concrètes sur la manière dont les organes de lutte contre la corruption coopèrent dans la pratique<sup>7</sup>.

**Cadre institutionnel.** Le Service spécial d'enquête (SSE) est chargé des poursuites et de la prévention de la corruption. Le service d'immunité, qui fait rapport au commissaire général de police, est responsable de la prévention de la corruption au sein de la police et des enquêtes en la matière. Le ministère public possède une division d'enquête sur la criminalité organisée et la corruption. La Commission de déontologie et de discipline judiciaires décide des mesures disciplinaires à l'égard des juges. La Commission principale d'éthique officielle (CPEO) est, quant à elle, chargée de surveiller le respect des normes d'éthique institutionnelle, de réglementer les intérêts publics et privés dans la fonction publique et de contrôler certaines activités de lobbying. Les examinateurs de la CNUCC ont demandé de renforcer la

---

1 Programme national de lutte contre la corruption 2011-2014.

2 En décembre 2013, le Parlement a adapté le programme. Dėl Lietuvos Respublikos Seimo nutarimo 'Dėl Lietuvos Respublikos nacionalinės kovos su korupcija 2011-2014 metų programos patvirtinimo' pakeitimo ir papildymo [XII-634] [http://www3.lrs.lt/pls/inter3/dokpaieska.showdoc\\_l?p\\_id=461405](http://www3.lrs.lt/pls/inter3/dokpaieska.showdoc_l?p_id=461405).

3 N° 26 du Bulletin sur la pratique judiciaire.

4 [http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/greco/evaluations/round3/GrecoEval3%282008%2910\\_Lithuania\\_One\\_FR.pdf](http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/greco/evaluations/round3/GrecoEval3%282008%2910_Lithuania_One_FR.pdf)

5 [http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/greco/evaluations/round3/GrecoRC3\(2011\)7\\_Lithuania\\_FR.pdf](http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/greco/evaluations/round3/GrecoRC3(2011)7_Lithuania_FR.pdf)

6 [http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/greco/evaluations/round3/GrecoRC3%282013%296\\_Second\\_Lithuania\\_FR.pdf](http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/greco/evaluations/round3/GrecoRC3%282013%296_Second_Lithuania_FR.pdf)

7 <http://www.unodc.org/unodc/treaties/CAC/country-profile/profiles/LTU.html>

coordination et la coopération interinstitutionnelles dans la mise en application des lois visant à lutter contre la corruption<sup>8</sup>.

### *Sondages d'opinion*

**Enquêtes d'opinion.** Selon l'Eurobaromètre spécial 2013, 29 % des personnes interrogées déclarent se sentir personnellement victimes de la corruption dans leur vie quotidienne (moyenne de l'Union européenne: 26 %). De plus, 95 % des Litvaniens considèrent que la corruption est répandue dans leur pays (moyenne de l'Union: 76 %), et 88 % estiment que pratiquer la corruption et faire jouer les relations sont souvent la manière la plus simple d'obtenir certains services publics (moyenne de l'Union: 73 %)<sup>9</sup>.

**Expérience de la corruption.** Selon l'Eurobaromètre spécial 2013, la Lituanie présente le pourcentage le plus élevé de l'Union (29 %) de personnes interrogées déclarant avoir été explicitement ou implicitement invitées à verser un pot-de-vin pour des services reçus au cours des douze derniers mois (moyenne de l'Union: 4 %).

**Sondages réalisés auprès des entreprises.** Selon le sondage Eurobaromètre 2013 réalisé auprès des entreprises, 89 % des personnes interrogées pensent que la corruption est répandue (moyenne de l'Union: 75 %) et 36 % considèrent que la corruption est une source de problèmes lorsqu'elles font des affaires en Lituanie (moyenne de l'Union: 43 %)<sup>10</sup>.

### *Problèmes de fond*

**Secteur privé.** La Lituanie n'a pas fourni d'informations sur les mesures de transposition pour le rapport 2011 de la Commission concernant la décision-cadre 2003/568/JAI relative à la lutte contre la corruption dans le secteur privé. Le rapport 2007 indiquait que la Lituanie avait transposé toutes les dispositions relatives à la responsabilité des personnes morales ainsi que celles exigeant des sanctions pénales efficaces, proportionnées et dissuasives<sup>11</sup>. En 2010, l'économie souterraine représentait 29 % du PIB, soit le troisième pourcentage le plus élevé au sein de l'Union<sup>12</sup>. Dans l'indice de compétitivité mondiale 2013, la Lituanie est 48<sup>e</sup> sur 148 pays<sup>13</sup>.

**Conflits d'intérêts et déclaration de situation patrimoniale.** Toute une série d'agents publics élus et nommés et leurs conjoints sont, chaque année, tenus de déclarer publiquement leur situation patrimoniale<sup>14</sup>. L'inspection fiscale est chargée de gérer et de contrôler les déclarations de patrimoine. Dans un rapport d'octobre 2012, le Bureau national de vérification des comptes a signalé des lacunes dans la procédure de déclaration de patrimoine et a demandé des améliorations<sup>15</sup>. Un groupe de travail a été mis en place pour tenter de combler ces lacunes. En outre, les fonctionnaires sont tenus de soumettre des déclarations en matière de conflit d'intérêts à la Commission principale d'éthique officielle et toute violation peut conduire à une destitution. Ces déclarations doivent toutefois être suivies de plus près.

---

8 <http://www.unodc.org/unodc/treaties/CAC/country-profile/profiles/LTU.html>

9 Eurobaromètre spécial 2013 n° 397.

10 Eurobaromètre Flash 2013 n° 374.

11 COM(2011) 309 final, deuxième rapport sur la mise en œuvre de la décision-cadre 2003/568/JAI du 6 juin 2011: <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52011DC0309&qid=1406034024500&from=FR>.

12 [http://ec.europa.eu/europe2020/pdf/themes/07\\_shadow\\_economy.pdf](http://ec.europa.eu/europe2020/pdf/themes/07_shadow_economy.pdf)

13 [http://www3.weforum.org/docs/GCR2013-14/GCR\\_Rankings\\_2013-14.pdf](http://www3.weforum.org/docs/GCR2013-14/GCR_Rankings_2013-14.pdf)

14 Article 2 de la loi sur la déclaration du patrimoine et des revenus des résidents.

15 Lietuvos respublikos valstybės kontrolė (2012), Valstybinio audito ataskaita: Gyventojų turto ir pajamų deklaravimas, <http://www.vkontrole.lt/failas.aspx?id=2737>.

**Dénonciations.** Les dispositions légales protègent différentes catégories de témoins et de victimes et d'autres parties qui participent aux procédures pénales d'éventuelles repréailles et intimidations<sup>16</sup>. Cependant, il n'existe pas de législation spécifique sur la protection des dénonciateurs dans le secteur public ou privé. Un projet de loi sur la protection des dénonciateurs avait été présenté au Parlement en septembre 2010, mais il n'a pas été adopté<sup>17</sup>. Le gouvernement a soutenu qu'une législation distincte sur ce sujet serait superflue<sup>18</sup>. Néanmoins, les examinateurs de la CNUCC ont recommandé à la Lituanie de reconsidérer la nécessité d'une telle législation<sup>19</sup>. À la suite d'accusations de corruption à l'encontre de 29 douaniers (un tiers de l'ensemble du personnel du bureau de douane de Medininkai) en décembre 2012, les douaniers ont pris des mesures pour encourager les dénonciations internes de tentatives de corruption.

**Transparence des activités de lobbying.** La loi sur le lobbying exige que tous les lobbyistes s'inscrivent sur une liste publique<sup>20</sup>. Cependant, fin novembre 2012, la liste ne contenait que 34 lobbyistes enregistrés. La loi ne couvre pas les fondations et les associations, et les parlementaires ne sont pas tenus de divulguer leurs contacts avec des lobbyistes<sup>21</sup>.

## 2. PROBLEMES MIS EN LUMIERE

### *Marchés publics*

En 2011, les travaux, biens et services publics en Lituanie représentaient quelque 16 % du PIB. Cette même année, la valeur des appels d'offres publiés au Journal officiel en pourcentage des dépenses totales en travaux, biens et services publics s'élevait à 34,7 %<sup>22</sup>.

La stratégie du gouvernement pour améliorer le système de passation de marchés entre 2009 et 2013 vise une transparence, une efficacité et une concurrence accrues<sup>23</sup>. De plus, le programme national de lutte contre la corruption (2011-2014) fixe des objectifs spécifiques dans le domaine des marchés publics, dont le fait que 80 % des appels d'offres doivent être effectués par voie électronique et que le coût des marchés publics ne doit pas dépasser celui du secteur privé de plus de 7 %, ainsi que des objectifs spécifiques pour le secteur des soins de santé<sup>24</sup>.

Les modifications apportées à la loi sur les marchés publics en 2012 ont renforcé les exigences en matière de transparence; reste à voir leurs conséquences sur l'ampleur des

---

16 Une loi complétant le code de procédure pénale, en vigueur depuis décembre 2010, prévoit l'anonymat partiel des dépositions de témoins et offre des garanties supplémentaires aux témoins secrets qui dénoncent des actes de corruption.

17 Projet de loi n° XIP-2459 sur la protection des dénonciateurs.

18 Résolution n° 1649 du gouvernement du 17 novembre 2010.

19 <http://www.unodc.org/documents/treaties/UNCAC/WorkingGroups/ImplementationReviewGroup/ExecutiveSummaries/V1255483e.pdf>

20 Loi n° VIII-1749 sur les activités de lobbying. La liste des représentants d'intérêts est disponible sur le site de la Commission principale d'éthique officielle:  
[http://www.vtek.lt/vtek/index.php?option=com\\_content&view=article&id=371&Itemid=41](http://www.vtek.lt/vtek/index.php?option=com_content&view=article&id=371&Itemid=41).

21 Paliduskaitė, J. et J. Baltrimas (2012), Lietuvos nacionalinė atsparumo korupcijai sistema: Seimas. In: Čepas (ed.) Lietuvos atsparumo korupcijai tyrimas. Vilnius: Eugrimas, p. 50.

22 [http://ec.europa.eu/internal\\_market/publicprocurement/docs/modernising\\_rules/public-procurement-indicators-2011\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/internal_market/publicprocurement/docs/modernising_rules/public-procurement-indicators-2011_en.pdf)

23 Lietuvos viešųjų pirkimų sistemos tobulinimo ir plėtros 2009-2013 metų strategija (1332)  
[http://www3.lrs.lt/pls/inter3/dokpaieska.showdoc\\_l?p\\_id=355759&p\\_query=&p\\_tr2=](http://www3.lrs.lt/pls/inter3/dokpaieska.showdoc_l?p_id=355759&p_query=&p_tr2=)

24 Nacionalinės kovos su korupcija 2011–2014 metų programos įgyvendinimo priemonių planas ir jo vykdymo iki 2012 m. gruodžio 31 d. Ataskaita, pp. 19-21 [http://www.stt.lt/documents/nkkp/NKKP\\_vykdyimo\\_iki\\_2012-12-31\\_atask\\_pildymui.pdf](http://www.stt.lt/documents/nkkp/NKKP_vykdyimo_iki_2012-12-31_atask_pildymui.pdf).

pratiques de corruption<sup>25</sup>. Parmi les autres évolutions positives, on peut citer une diminution significative de la valeur relative des attributions de marchés de gré à gré sans appel d'offres (mais pas nécessairement de la fréquence de ces attributions), avec une grande variation entre les différents organismes d'attribution<sup>26</sup>. Depuis 2012, les attributions de gré à gré ne sont plus possibles qu'avec l'autorisation du Bureau des marchés publics, avec plusieurs exceptions dont le Bureau doit toujours être informé immédiatement. La centrale d'achat a été créée en novembre 2012 pour centraliser certains appels d'offres. Le Bureau des marchés publics a indiqué qu'en 2012, il avait attaché une attention particulière à la prévention des irrégularités, sur la base d'une analyse des risques et en se concentrant sur les contrats de grande valeur, ainsi que ceux financés par les fonds structurels de l'Union européenne<sup>27</sup>.

### ***Bonnes pratiques: passation électronique de marchés publics***

*La passation électronique de marchés publics peut contribuer à améliorer la transparence, à accélérer les procédures et à intensifier la concurrence. La Lituanie a développé l'accès en ligne à un ensemble de données sur les marchés publics, les institutions étant tenues de publier sur l'internet les plans et les rapports de passation de marché. L'éventail des informations devant être publiées va au-delà des obligations prévues par la législation européenne et inclut les projets de spécifications techniques. Les soumissionnaires sont également tenus de mentionner leurs sous-traitants dans leurs offres. Depuis 2009, la loi sur les marchés publics oblige les organismes d'achat à présenter au moins 50 % (en valeur) de leurs offres par voie électronique. Depuis l'instauration de cette exigence, la part des marchés publics électroniques est passée de 63 % en 2010 à 76 % en 2011 et 83 % en 2012<sup>28</sup>.*

Les membres des commissions des marchés sont tenus de signer une déclaration d'impartialité. Cependant, il n'y a pas de conséquences substantielles en cas de non-déclaration d'un conflit d'intérêts potentiel: un an après l'imposition d'une sanction administrative, les contrevenants peuvent participer à des décisions sur d'autres marchés publics au sein de la même organisation<sup>29</sup>. Il n'existe pas d'orientations communes sur les mécanismes d'alerte pour faciliter la détection de la corruption dans la passation de marchés.

Une définition large de la confidentialité dans les documents relatifs à la passation de marchés publics peut limiter la transparence et faciliter les abus. La réglementation relative aux marchés publics permet aux pouvoirs adjudicateurs de modifier les exigences de l'appel d'offres après la signature du contrat si sa valeur est inférieure à un seuil national. Les offres inférieures à ce seuil représentaient près de 98 % des soumissions et 15,4 % du volume total des marchés publics<sup>30</sup>. Faute d'exigence de publication des offres de faible valeur ou des modifications apportées à celles-ci, il existe des risques de corruption.

25 Viešųjų pirkimų įstatymas [loi sur les marchés publics] (1996), n° 84-2000, version modifiée 2012, I-1491 [http://www3.lrs.lt/pls/inter3/dokpaieska.showdoc\\_l?p\\_id=421381](http://www3.lrs.lt/pls/inter3/dokpaieska.showdoc_l?p_id=421381).

26 Transparency International Lietuvos skyrius (2012), Lietuvos Respublikos ministerijų 2011 metais vykdytų neskelbiamų viešųjų pirkimų tendencijos [http://transparency.lt/media/filer\\_public/2013/01/24/tils\\_neskelbiami\\_ministeriju\\_pirkimai\\_analize\\_2011m.pdf](http://transparency.lt/media/filer_public/2013/01/24/tils_neskelbiami_ministeriju_pirkimai_analize_2011m.pdf).

27 Viešųjų pirkimų tarnybos, 2012 Metų Veiklos Ataskaita, 2013 m. balandžio 16 d.

28 Lietuvos Respublikos Valstybės kontrolė (2011), Išankstinio tyrimo ataskaita, Viešųjų pirkimų sistemos apžvalga, (2011 m. lapkričio 25 d. IT-P-20-1-14) Vilnius, pp. 17-18. Viešųjų pirkimų tarnyba, 2012 Metų elektroninių viešųjų pirkimų pažangos ataskaita.

29 Kavoliūnaitė-Ragauskienė E. (2012), p. 107.

30 Viešųjų pirkimų tarnyba (2012), 2011 m. veiklos ataskaita, p.5 <http://www.vpt.lt/vpt/uploaded/2012/VP%20Ataskaita%202012.pdf>.

Selon le sondage Eurobaromètre 2013 sur la corruption réalisé auprès des entreprises<sup>31</sup>, parmi les Litvaniens interrogés, 48 % considèrent que la corruption est répandue dans les passations de marchés gérées par les autorités nationales (moyenne de l'Union: 56 %) et 51 % considèrent qu'elle est répandue dans les contrats gérés localement (moyenne de l'Union: 60 %). Les Litvaniens interrogés ont en particulier affirmé que les pratiques suivantes étaient répandues dans les procédures de passation de marchés publics: cahier des charges «sur mesure» en faveur d'entreprises déterminées (62 %); recours abusif aux procédures négociées (43 %); conflits d'intérêts dans le cadre de l'évaluation des offres (42 %); soumissions concertées (51 %); critères de sélection ou d'évaluation imprécis (37 %); invocation abusive des motifs d'urgence pour éviter les procédures de mise en concurrence (27 %); participation des soumissionnaires à la conception du cahier des charges (40 %) et modifications des clauses contractuelles après conclusion du contrat (32 %). D'une manière générale, ces chiffres sont inférieurs à la moyenne de l'Union européenne. Ces indicateurs, tout en ne présentant pas nécessairement de rapport direct avec la corruption, illustrent les facteurs de risque qui accroissent la vulnérabilité à l'égard des faits de corruption dans les procédures de marchés publics.

D'après la carte de la corruption 2011 dressée par le Service spécial d'enquête (SSE), les entreprises de Litvanie continuent de considérer la corruption comme un problème majeur dans la passation de marchés publics<sup>32</sup>. Parmi les autres préoccupations recensées par le Bureau national de vérification des comptes, on dénombre le contrôle inadéquat et l'impunité pour les violations de procédure<sup>33</sup>.

La corruption dans la passation de marchés publics semble poser des difficultés particulières au niveau local. Dans un cas, des hauts fonctionnaires municipaux se sont vus infliger des peines de prison pour des pots-de-vin dans des marchés publics<sup>34</sup>. En 2011, le Bureau des marchés publics a contrôlé des marchés publics pour un montant total de 828 millions d'EUR, ce qui représentait 22,3 % du volume annuel de ces marchés. Le Bureau a annulé 39 offres, a ordonné la réévaluation de 15 offres et en a déféré neuf aux services répressifs<sup>35</sup>. Ceci dit, le Bureau des marchés publics assume des responsabilités sans cesse croissantes sans augmentation correspondante du budget ou du personnel, ce qui suscite des doutes quant à sa capacité de procéder à un contrôle efficace. D'après le rapport financier du Bureau, en 2012, il comptait un effectif de 72 personnes et avait besoin de 10 personnes supplémentaires pour accomplir ses activités correctement<sup>36</sup>.

En avril 2013, le ministère de l'économie a proposé de modifier la loi sur les marchés publics afin de réduire le contrôle des contrats attribués au moyen de négociations non divulguées, de relever le plafond de dépenses pour les appels d'offres de faible valeur et d'introduire une nouvelle catégorie d'appel d'offres de grande échelle<sup>37</sup>. Le SSE a mis en garde contre le fait

---

31 Eurobaromètre Flash 2013 n° 374.

32 Carte lituanienne de la corruption 2011: [http://www.stt.lt/documents/soc\\_tyrimai/Korupcijos\\_zemelapis.pdf](http://www.stt.lt/documents/soc_tyrimai/Korupcijos_zemelapis.pdf).

33 Lietuvos Respublikos Valstybės kontrolė (2011), Išankstinio tyrimo ataskaita: viešųjų pirkimų sistemos apžvalga. IT-P-20-1-14. Vilnius, p. 5 [www.vkontrolė.lt/failas.aspx?id=2475](http://www.vkontrolė.lt/failas.aspx?id=2475).

34 Jugement Baudžiamoji byla / n° 1-69/2010.

35 Viešųjų pirkimų tarnyba (2012), 2011 m. veiklos ataskaita, p. 3. <http://www.vpt.lt/vpt/uploaded/2012/VP%20Ataskaita%202012.pdf>.

36 Transparency International Lietuvos skyrius (2012), Viešieji pirkimai: viešieji pinigai ir skaidrumas, p. 3, [http://transparency.lt/media/filer\\_public/2013/03/15/Lt\\_viesieji\\_pinigai\\_ir\\_skaidrumas\\_.pdf](http://transparency.lt/media/filer_public/2013/03/15/Lt_viesieji_pinigai_ir_skaidrumas_.pdf).

37 Lietuvos Respublikos Ūkio ministerija (2013), Vyriausybės pritarė viešųjų pirkimų įstatymo pakeitimams [http://www.ukmin.lt/web/lt/naujienos/naujienos/vyriausybe\\_pritare\\_viesuju\\_pirkimu\\_istatymo\\_pakeitimams](http://www.ukmin.lt/web/lt/naujienos/naujienos/vyriausybe_pritare_viesuju_pirkimu_istatymo_pakeitimams).

que les modifications proposées augmenteraient les risques de corruption<sup>38</sup>. La plupart des modifications ont néanmoins été adoptées en octobre 2013<sup>39</sup>.

### ***Indépendance et efficacité des organes de lutte contre la corruption***

Le Service spécial d'enquête (SSE) est l'agence lituanienne de lutte contre la corruption qui s'occupe des poursuites judiciaires, de la prévention et de l'éducation. Il a été institué au sein du ministère de l'intérieur en 1997 afin de coordonner les activités de lutte contre la corruption, qui étaient jusqu'alors fragmentées. Dans le cadre des préparatifs de l'adhésion de la Lituanie à l'Union européenne, le SSE est devenu indépendant en 2000 et, comme les examinateurs de la CNUCC l'ont signalé, il semble être doté de pouvoirs suffisants pour accomplir ses tâches<sup>40</sup>. Il doit rendre des comptes au président et au Parlement. Son dirigeant est nommé par le président et approuvé par le Parlement.

En juin 2004, des agents du SSE ont fait une descente dans les bureaux des quatre plus grands partis politiques dans le cadre d'une longue enquête sur une affaire dans laquelle cinq députés ont en fin de compte été impliqués. La programmation de ces descentes cinq jours avant les élections présidentielles a suscité la controverse. Des députés ont accusé le SSE de politisation et de fuites d'informations confidentielles et ont menacé de modifier la législation régissant les opérations de répression. Le chef du SSE a démissionné en septembre 2004, reprochant aux législateurs de protéger leurs pairs de poursuites. À la suite de ce conflit avec le Parlement, le SSE a adopté une approche plus prudente, qui a été critiquée, parce que le Service était réticent à l'idée de mener des enquêtes de grande envergure<sup>41</sup>. Dès son entrée en fonction en 2009, la présidente lituanienne a prié les services répressifs, et le SSE en particulier, d'adopter une position plus active contre la corruption et de s'atteler à des affaires de plus grande ampleur et plus importantes<sup>42</sup>. En 2011, citant des améliorations législatives récentes, elle a déclaré qu'«il n'y a plus de raison que les services répressifs ne soient pas à la hauteur ou ne produisent pas de résultats»<sup>43</sup>. En 2011, 38 % des personnes interrogées ont déclaré avoir confiance dans le SSE<sup>44</sup>.

Dans ce contexte, le SSE a indiqué qu'en 2011, il a saisi la justice de 45 enquêtes préliminaires qu'il a menées à bien (contre 56 en 2010). Le Service a imputé ce nombre inférieur à la complexité accrue des affaires. Il a ouvert 35 % de ses enquêtes sur la base de renseignements communiqués par sa ligne d'assistance téléphonique. En 2011, les instances juridictionnelles ont condamné 71 personnes ayant fait l'objet d'enquêtes du SSE durant la phase préliminaire et en ont acquitté neuf<sup>45</sup>.

En 2012, le SSE a instruit 290 enquêtes préliminaires, dont 89 ont été considérées comme complexes, notamment celle impliquant un ancien député soupçonné d'avoir accepté des pots-de-vin pour élaborer des projets de loi. D'autres affaires importantes ont également donné lieu à des condamnations. En avril 2012, d'anciens gestionnaires d'une compagnie des eaux se

---

38 Specialiųjų tyrimų tarnyba (2013), STT įvertino siūlomus Viešųjų pirkimų įstatymos pataisas <http://www.stt.lt/lt/naujienos/nid.1730,cat.1>.

39 [http://www3.lrs.lt/pls/inter3/dokpaieska.showdoc\\_l?p\\_id=458234](http://www3.lrs.lt/pls/inter3/dokpaieska.showdoc_l?p_id=458234)

40 <http://www.unodc.org/unodc/treaties/CAC/country-profile/profiles/LTU.html>

41 [http://www.princeton.edu/successfulsocieties/content/data/policy\\_note/PN\\_id219/Policy\\_Note\\_ID219.pdf](http://www.princeton.edu/successfulsocieties/content/data/policy_note/PN_id219/Policy_Note_ID219.pdf)

42 Gabrilavičiūtė, L. (2009), D.Grybauskaitė: STT turėtų daugiau dėmesio skirti stambioms byloms <http://www.15min.lt/naujiena/aktualu/lietuva/d-grybauskaite-stt-turetu-daugiau-demesio-skirti-stambioms-byloms-56-75011>.

43 Pankūnas, G. (2011), Grybauskaitė: nesu patenkinta STT darbo tempu ir rezultatais [http://www.alfa.lt/straipsnis/11870167/Grybauskaite..nesu.patenkinta.STT.darbo.tempu.ir.rezultatais=2011-07-12\\_14-33/](http://www.alfa.lt/straipsnis/11870167/Grybauskaite..nesu.patenkinta.STT.darbo.tempu.ir.rezultatais=2011-07-12_14-33/).

44 [http://www.stt.lt/documents/planavimo\\_dokumenatai/STT\\_report\\_2011\\_EN.pdf](http://www.stt.lt/documents/planavimo_dokumenatai/STT_report_2011_EN.pdf)

45 [http://www.stt.lt/documents/planavimo\\_dokumenatai/STT\\_report\\_2011\\_EN.pdf](http://www.stt.lt/documents/planavimo_dokumenatai/STT_report_2011_EN.pdf)

sont vus infliger une peine avec sursis pour corruption et falsification de documents relatifs à des marchés publics. En 2010, un ancien vice-ministre a été condamné à une peine avec sursis pour corruption. À la suite d'une autre enquête du SSE, un procureur principal a également écopé d'une peine avec sursis pour avoir exigé un pot-de-vin.

Le SSE a également élaboré des matériels didactiques sur la prévention de la corruption et a collaboré avec des écoles afin de les intégrer dans le programme de cours. Dans le cadre de son travail de prévention, le SSE a analysé les risques de corruption au sein du ministère de l'énergie et a recensé des faiblesses dans les règles relatives à l'octroi d'autorisations et de licences commerciales<sup>46</sup>. En 2012, le SSE a formulé des objections au sujet d'une modification proposée de la loi sur les marchés publics en vue de dispenser les partis politiques de respecter les règles concernant la passation des marchés publics. La présidente a ensuite mis son veto à la modification<sup>47</sup>. Un autre veto présidentiel a été mis à la suite d'un examen par le SSE d'une proposition de loi forestière visant à faciliter la reconstruction d'anciens domaines agricoles. Le SSE a estimé que le projet de loi ne contenait pas de critères clairs pour le changement de statut des domaines publics, ni de garanties suffisantes contre l'abus de pouvoir et la présentation de données fausses<sup>48</sup>.

La crise économique a entraîné des coupes dans le budget de l'administration, y compris pour le SSE. Le budget du SSE est passé de quelque 7,2 millions d'EUR en 2008 à 5,8 millions d'EUR en 2009 et 4,8 millions d'EUR en 2010, conduisant à des réductions salariales et à une réduction des activités d'éducation et de prévention<sup>49</sup>. En 2012, le budget du SSE s'élevait à un peu plus de 5,2 millions d'EUR<sup>50</sup>. La direction du SSE a dit à la commission parlementaire de la sécurité et de la défense nationales que le niveau de financement mettait en péril sa capacité d'attirer et de retenir des agents expérimentés, de lutter contre la corruption à grande échelle et de contrôler la corruption politique. Le président de la commission a déclaré que, pour obtenir de meilleurs résultats, il faut davantage de fonds<sup>51</sup>. Les examinateurs de la CNUCC ont également demandé à la Lituanie d'envisager d'allouer des ressources supplémentaires au renforcement de l'efficacité et des moyens des autorités répressives.

Un autre organe essentiel dans la lutte contre la corruption, la Commission principale d'éthique officielle (CPEO), est chargé de surveiller le respect des normes d'éthique institutionnelle, de réglementer les intérêts publics et privés dans la fonction publique et de contrôler certaines activités de lobbying. Ses objectifs sont notamment les suivants: transparence des activités et des décisions de la fonction publique, prévention des manquements à l'éthique institutionnelle et renforcement de la confiance de la population dans les institutions nationales et municipales<sup>52</sup>. Le chef de la Commission principale d'éthique officielle est nommé par le président du Parlement et approuvé par le Parlement. Le président de la Cour suprême, le Premier ministre, le président du Parlement et le président de l'Association des municipalités désignent chacun un membre de la CPEO, pour un mandat de cinq ans. La CPEO fait annuellement rapport au Parlement.

---

46 [http://www.stt.lt/documents/planavimo\\_dokumenatai/STT\\_report\\_\\_2011\\_EN.pdf](http://www.stt.lt/documents/planavimo_dokumenatai/STT_report__2011_EN.pdf)

47 Le Parlement est par la suite passé outre au veto présidentiel.

48 Loi sur les marchés publics, loi forestière.

49 Les informations relatives au budget institutionnel sont tirées du site internet [www.viesai.lt](http://www.viesai.lt), qui regroupe les données publiques dans des formats conviviaux et présente les tendances au fil du temps; pour le budget du SIS, voir: <http://www.viesai.lt/biudzetai/biudzetu-vaizdavimas/#b15416>.

50 2012 metų valstybės biudžeto ir savivaldybių biudžetų finansinių rodiklių patvirtinimo įstatymas (XI-1823) (Loi sur l'approbation des indicateurs financiers du budget de l'État et des budgets municipaux). Disponible à l'adresse suivante: [http://www3.lrs.lt/pls/inter3/dokpaieska.showdoc\\_l?p\\_id=415665&p\\_query=&p\\_tr2=2](http://www3.lrs.lt/pls/inter3/dokpaieska.showdoc_l?p_id=415665&p_query=&p_tr2=2).

51 <http://www.15min.lt/en/article/in-lithuania/despite-handcuffed-suspects-and-masked-officers-lithuanian-fbi-fails-to-impress-525-303674#ixzz2NVVz3oAP>

52 CPEO: <http://www.vtek.lt>.

Chaque année, les fonctionnaires sont tenus de présenter des déclarations en matière de conflit d'intérêts, dont certaines sont publiées sur le site internet de la CPEO. Cependant, la CPEO ne dispose pas de capacités suffisantes pour remplir sa mission en ce qui concerne le contrôle, l'analyse et le suivi des constatations. Dans son rapport d'activité 2011, la CPEO a affirmé que son budget réduit limitait sa capacité d'accomplir ses tâches. Le budget de la CPEO s'élevait à quelque 320 000 EUR en 2010, 400 000 EUR en 2011 et 2012 et 390 000 EUR en 2013<sup>53</sup>. Dans son rapport d'activité 2012, la CPEO a signalé qu'elle ne pouvait assurer le respect des législations sur les conflits d'intérêts et le lobbying et enquêter sur les violations sans une participation accrue d'autres organismes nationaux et municipaux<sup>54</sup>. En 2012, la Commission principale d'éthique officielle a diligenté 263 enquêtes et pris 105 décisions, comparé à 244 enquêtes et 85 décisions en 2011<sup>55</sup>. En 2012, 44 des décisions de la CPEO faisaient état d'une violation commise par un fonctionnaire, 31 décisions ont rétabli dans ses fonctions la personne faisant l'objet de l'enquête et 24 enquêtes ont été clôturées par manque de preuves.

Une constatation de conflit d'intérêts par la CPEO a conduit à la démission d'un ministre. Dans un autre cas, un maire dont la CPEO avait découvert qu'il se trouvait dans une situation de conflit d'intérêts est resté en fonction.

Les règles relatives à la publication des déclarations en matière de conflit d'intérêts ont changé à plusieurs reprises. Depuis juillet 2013, elles exigent que les contrats d'une valeur de plus de 2 900 EUR soient rendus publics; le montant réel peut ne pas être divulgué<sup>56</sup>. En août 2013, la présidente a proposé des modifications de manière à rendre toutes les déclarations publiques. En octobre 2013, la Cour administrative suprême a décidé que les fonctionnaires ne devaient présenter une nouvelle déclaration que si de nouvelles circonstances étaient susceptibles d'influencer les décisions liées à leurs fonctions<sup>57</sup>.

La CPEO ne s'occupe pas des conflits d'intérêts des élus. La commission parlementaire de l'éthique et des procédures analyse les déclarations présentées par les députés et conseille ces derniers sur la manière dont ils peuvent éviter les conflits d'intérêts. Les parlementaires peuvent être mis en garde s'ils ne suivent pas les recommandations formulées par la commission. Aucun mécanisme efficace n'est en place pour contrôler les éventuelles violations<sup>58</sup>.

Les lacunes du système de traitement des conflits d'intérêts concernant les députés ont été mises en évidence dans le cas d'un député qui était à la fois membre d'un comité ministériel et à la tête d'une organisation qui a obtenu un contrat du ministère en question. Le SSE a déféré l'affaire au Parlement et à la Commission principale d'éthique officielle, qui n'est pas compétente pour enquêter sur les députés. La commission de l'éthique et des procédures du Parlement a adressé au député une notification de défaut de déclaration de ses intérêts privés en violation de la loi sur l'ajustement des intérêts publics et privés dans la fonction publique.

---

53 Ibid. p. 184; 2013 metų valstybės biudžeto ir savivaldybių biudžetų finansinių rodiklių patvirtinimo įstatymas (XII-65) [http://www3.lrs.lt/pls/inter3/dokpaieska.showdoc\\_l?p\\_id=440373&p\\_query=&p\\_tr2=2](http://www3.lrs.lt/pls/inter3/dokpaieska.showdoc_l?p_id=440373&p_query=&p_tr2=2); 2012 metų valstybės biudžeto ir savivaldybių biudžetų finansinių rodiklių patvirtinimo įstatymas (XI-1823) [http://www3.lrs.lt/pls/inter3/dokpaieska.showdoc\\_l?p\\_id=415665&p\\_query=&p\\_tr2=2](http://www3.lrs.lt/pls/inter3/dokpaieska.showdoc_l?p_id=415665&p_query=&p_tr2=2).

54 Rapport d'activité de la CPEO.

55 Commission principale d'éthique officielle (2013), 2012 m. VTEK veiklos ataskaita, p. 4. [http://www.vtek.lt/vtek/images/vtek/Dokumentai/Apie\\_mus/ataskaitos\\_seimui/VTEK\\_2012\\_metu\\_ataskaita.pdf](http://www.vtek.lt/vtek/images/vtek/Dokumentai/Apie_mus/ataskaitos_seimui/VTEK_2012_metu_ataskaita.pdf).

56 Privačių interesų deklaracijų pildymo, tikslinimo ir pateikimo taisyklės [http://www.vtek.lt/vtek/index.php?option=com\\_content&view=article&id=364&Itemid=32](http://www.vtek.lt/vtek/index.php?option=com_content&view=article&id=364&Itemid=32).

57 Lietuvos vyriausiasis administracinis teismas (2013), LVAT pateikė išaiškinimą dėl pareigos patikslinti privačių interesų deklaraciją <http://www.lvat.lt/lt/naujienos/visos-naujienos/lvat-pateike-isaiskinima-3ycj.html>.

58 Palidaukaitė, J. et J. Baltrimas (2012), p. 50 et 51.

## *Financement des partis politiques*

D'après le GRECO, le cadre juridique fixé par la loi de 2004 sur le financement et le contrôle financier des partis politiques et des campagnes politiques<sup>59</sup> prévoit des règles et définitions détaillées, une liste complète des participants aux campagnes politiques et leur responsabilité, des dispositions visant la transparence financière, des plafonds pour les dépenses liées aux campagnes, un mécanisme de contrôle et des sanctions. Cependant, le GRECO a fait remarquer qu'une application plus stricte était nécessaire pour détecter les financements et dons parallèles de la part de tiers et pour assurer le respect des délais de publication des listes de donateurs<sup>60</sup>. Selon l'Eurobaromètre 2013, 17 % des personnes interrogées affirment que la transparence et la surveillance du financement des partis politiques sont suffisantes (moyenne de l'Union: 22 %)<sup>61</sup>.

Sur recommandation du GRECO, les autorités ont, en 2010, proposé aux partis politiques des orientations et une formation sur les règles de financement. La Lituanie a également accompli des progrès en matière de réglementation des entités indirectement liées aux partis politiques. Des règles plus strictes ont été élaborées pour le traitement des dons irrecevables, les fonds de campagne inutilisés et les contributions en nature. D'autres modifications ont renforcé le rôle des trésoriers de campagne dans le contrôle des recettes et des dépenses. La Lituanie a confié un rôle de premier plan dans la surveillance du financement politique à la Commission électorale centrale (en coopération avec les organes répressifs), en l'habilitant à enquêter sur les violations des règles de procédure ou sur le défaut de présentation de documents. D'autres réformes ont consolidé les exigences relatives à l'indépendance des auditeurs qui certifient les comptes des partis et des campagnes. La Lituanie a également renforcé et clarifié les sanctions infligées en cas de violation des réglementations sur le financement des partis et des campagnes<sup>62</sup>. Cependant, le GRECO a constaté la nécessité de consentir des efforts supplémentaires pour assurer l'application effective des règles<sup>63</sup>. La Lituanie s'est conformée à la recommandation du GRECO d'allonger le délai de prescription pour les violations des règles relatives au financement politique<sup>64</sup>.

En 2011, des modifications supplémentaires ont interdit les dons des personnes morales et limité les dons des particuliers à la période de campagne<sup>65</sup>. Des questions subsistent en ce qui concerne la réglementation de la publicité à caractère politique, ainsi que l'évaluation et la déclaration des dons non financiers aux partis<sup>66</sup>. Les cotisations aux partis ne sont ni plafonnées ni contrôlées efficacement.

La nécessité de s'attaquer aux problèmes de financement des partis et campagnes politiques est de plus en plus reconnue en Lituanie. Ces préoccupations ont été mises en évidence lorsque des irrégularités ont été découvertes lors des élections législatives de 2012. Ces élections ont en particulier suscité des inquiétudes à propos de l'achat de voix et de la capacité des organes étatiques de contrôler efficacement les faits dénoncés et d'y donner suite. Des

---

59 Loi sur le financement et le contrôle financier des partis politiques et des campagnes politiques, adoptée le 23 août 2004.

60 [http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/greco/evaluations/round3/GrecoEval3%282008%2910\\_Lithuania\\_Two\\_FR.pdf](http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/greco/evaluations/round3/GrecoEval3%282008%2910_Lithuania_Two_FR.pdf)

61 Eurobaromètre spécial 2013 n° 397.

62 Un projet de législation augmentant l'amende minimale pour les violations dans le domaine de la transparence du financement des partis et des campagnes a été présenté au Parlement.

63 [http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/greco/evaluations/round3/GrecoRC3\(2011\)7\\_Lithuania\\_FR.pdf](http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/greco/evaluations/round3/GrecoRC3(2011)7_Lithuania_FR.pdf)

64 [http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/greco/evaluations/round3/GrecoRC3%282013%296\\_Second\\_Lithuania\\_FR.pdf](http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/greco/evaluations/round3/GrecoRC3%282013%296_Second_Lithuania_FR.pdf)

65 Politinių partijų ir politinių kampanijų finansavimo bei finansavimo kontrolės įstatymo 2, 7, 8, 10, 11, 12, 14, 20, 22, 23, 25, 27, 28 straipsnių pakeitimo ir 16 straipsnio pripažinimo netekusiu galios ĮSTATYMAS [XI-1777].

[http://www3.lrs.lt/pls/inter3/dokpaieska.showdoc\\_l?p\\_id=413830](http://www3.lrs.lt/pls/inter3/dokpaieska.showdoc_l?p_id=413830).

66 Mickevičiūtė, N. (2012), Lietuvos nacionalinė atsparumo korupcijai sistema: Vyriausioji rinkimų komisija. In: Čepas (ed.) Lietuvos atsparumo korupcijai tyrimas. Vilnius: Eugrimas, p. 150.

enquêtes sur l'achat de voix ont conduit la Commission électorale centrale et la Cour constitutionnelle à annuler les résultats des élections dans plusieurs circonscriptions.

Les problèmes ayant trait au financement politique ont également été mis en lumière par le cas d'un grand parti politique accusé de ne pas avoir déclaré ses recettes et ses dépenses entre 2004 et 2006. En juillet 2013, le député fondateur du parti a été condamné et son successeur à la tête du parti s'est vu infliger une amende. Les poursuites judiciaires contre le parti même ont été abandonnées à la suite de sa fusion avec un autre parti, sous un nouveau nom.

Les élections de 2012 ont suscité d'autres questions à propos de l'ampleur de la publicité politique déguisée et de la capacité de la Commission électorale centrale de la contrôler efficacement. Ces inquiétudes ont été soulevées à plusieurs reprises, mais peu de changements ont été apportés aux capacités d'enquête et d'analyse de la Commission électorale centrale<sup>67</sup>. La disponibilité manifeste de fonds pour acheter des voix et pour la publicité déguisée renforce l'interrogation sur la transparence du financement des partis et des campagnes.

Les allégations d'achat de voix lors des élections législatives de 2012 ont donné lieu à des modifications en vue de renforcer les sanctions et d'élargir les pouvoirs des organes répressifs<sup>68</sup>. Reste à voir dans quelle mesure les lois modifiées contribueront à prévenir la fraude électorale à l'avenir.

### *Soins de santé*

Le système de soins de santé lituanien est organisé autour de deux niveaux: le niveau national et le niveau municipal. Le ministère de la santé est chargé de la réglementation et de la supervision générale du système. Les municipalités sont, quant à elles, chargées de dispenser les soins primaires, de fournir les services sociaux, de mener les activités en matière de santé publique et de gérer les polycliniques et les petits et moyens hôpitaux.

Les établissements de soins publics au niveau central et local ont toujours fait partie des institutions publiques perçues comme les plus corrompues en Lituanie<sup>69</sup>. Le sondage Eurobaromètre 2013 sur la corruption montre que les soins de santé restent un des secteurs les plus vulnérables à la corruption en Lituanie<sup>70</sup>. Si 29 % des Litvaniens interrogés ont affirmé avoir été explicitement ou implicitement invités à verser un pot-de-vin, dans 21 % des cas, ces pratiques étaient liées au secteur des soins de santé; il s'agit là du deuxième pourcentage le plus élevé au sein de l'Union (par rapport à une moyenne de l'Union de 2 %). Ces données reflètent le pourcentage de personnes qui ont été en contact avec des établissements de soins publics. Le même pourcentage (21 %) que celui de Litvaniens interrogés qui avaient été en contact avec des établissements médicaux publics a admis avoir payé un supplément ou donné un cadeau de valeur à une infirmière ou à un médecin, ou avoir fait un don à un hôpital. Quelque 32 % ont mentionné qu'ils l'avaient fait avant de recevoir les soins, tandis que 38 % ont versé le paiement ou offert le cadeau après avoir reçu les soins.

En réponse à ces inquiétudes, le programme national de lutte contre la corruption 2011-2014 a abordé la question de la corruption dans le domaine des soins de santé. Ce programme contient toute une section consacrée aux mesures de lutte contre la corruption dans le système

---

67 Mickevičiūtė, N. (2012), Lietuvos nacionalinė atsparumo korupcijai sistema: Vyriausioji rinkimų komisija. In: Čepas, A. (ed.) Lietuvos atsparumo korupcijai tyrimas. Vilnius: Eugrimas, p. 150.

68 Modifications apportées en novembre 2012 au code pénal, à la loi sur les renseignements en matière pénale et à la loi sur la Commission électorale centrale.

69 Carte lituanienne de la corruption 2011: [http://www.stt.lt/documents/soc\\_tyrimai/Korupcijos\\_zemelapis.pdf](http://www.stt.lt/documents/soc_tyrimai/Korupcijos_zemelapis.pdf).

70 Eurobaromètre spécial 2013 n° 397.

des soins de santé visant à réduire le pourcentage de paiements informels, ainsi que des mesures relatives aux marchés publics. Le programme prévoit des mesures qui clarifient le mandat et les procédures de nomination du personnel dirigeant des établissements de soins, de même que des mesures destinées à sensibiliser la population aux services de soins de santé et à leurs coûts, y compris au moyen de publicités. Néanmoins, le programme ne définit pas d'approche stratégique globale pour s'attaquer de manière systématique aux causes de la corruption dans ce secteur. En juin 2013, un rapport du ministère de la santé sur l'état des soins de santé en Lituanie comportait une section distincte sur la corruption<sup>71</sup>. Depuis le mois d'août 2013, les patients peuvent demander des informations sur les coûts réels de leur traitement, dans une optique notamment destinée à réduire la corruption<sup>72</sup>.

Si offrir, promettre ou donner tout type de cadeau aux médecins – ou accepter ces cadeaux – est interdit par la législation lituanienne, la connaissance et l'interprétation de ces dispositions par la population varient considérablement, ce qui donne lieu à un climat général de tolérance à l'égard des paiements informels dans ce secteur. Pour lutter contre ce phénomène, l'Association des étudiants en médecine lituaniens a encouragé une initiative qui vise à inciter les médecins à déclarer ouvertement qu'ils n'ont pas besoin de cadeaux de la part des patients pour accomplir leurs tâches. En 2013, cette initiative avait été adoptée par 16 établissements de soins de cinq villes, contre 10 établissements de deux villes en 2011.

Les risques de corruption dans le système de soins de santé concernent également les marchés publics, compte tenu des déficiences des mécanismes de contrôle dans les procédures de passation de marchés. Le programme national de lutte contre la corruption 2011-2014 a reconnu ces insuffisances. Il comprend une mesure qui vise à réduire les niveaux de corruption dans le cadre des achats publics indépendants de médicaments. Le programme cherche aussi à augmenter le nombre de marchés publics (60 % en 2011; 65 % en 2012; 68 % en 2013 et 71 % en 2014) en fournissant davantage par ce biais les établissements de soins (30 % en 2011; 50 % en 2012; 70 % en 2013; et 90 à 95 % en 2014) par l'intermédiaire de la centrale d'achat<sup>73</sup>.

Depuis 2010, les pharmacies sont tenues, à titre de bonne pratique visant à réduire les risques de corruption au sein de l'industrie pharmaceutique, de présenter sur des moniteurs des informations comparatives sur les prix. En outre, un nombre substantiel de compagnies pharmaceutiques ont adhéré au code lituanien d'éthique et de commercialisation en matière de médicaments, qui a été adopté en 2006 et modifié en 2012. Celui-ci prévoit des règles et des orientations relatives à la transparence dans les contacts entre l'industrie et les fournisseurs médicaux ou les organisations de patients, ainsi que sur le parrainage des manifestations scientifiques.

### **3. PROCHAINES ETAPES**

La Lituanie a démontré son engagement dans la prévention de la corruption et la lutte contre celle-ci, notamment au moyen d'un vaste cadre juridique. La difficulté consiste à appliquer les dispositions pertinentes dans la pratique et à encourager l'appréciation de leur signification et de leur logique, afin de lutter à la fois contre la petite corruption et la corruption de haut niveau. Renforcer l'indépendance et l'efficacité des organes de lutte contre la corruption

---

71 Lietuvos Respublikos Sveikatos apsaugos ministerija (2013), Sveikatos priežiūros sistemos analizės ir vertinimo ataskaita [http://www.sam.lt/go.php/lit/Veiklos\\_ataskaitos/660](http://www.sam.lt/go.php/lit/Veiklos_ataskaitos/660).

72 Fonds national d'assurance maladie, Naujovė: nuo šiol pacientams bus teikiama informacija, kiek kainavo jų gydymas <http://www.vlk.lt/info/item/id/2126>.

73 Nacionalinės kovos su korupcija 2011–2014 metų programos įgyvendinimo priemonių planas ir jo vykdymo iki 2012 m. gruodžio 31 d. Ataskaita, p. 19-21: [http://www.stt.lt/documents/nkkp/NKKP\\_vykdyimo\\_iki\\_2012-12-31\\_atask\\_pildymui.pdf](http://www.stt.lt/documents/nkkp/NKKP_vykdyimo_iki_2012-12-31_atask_pildymui.pdf).

contribuerait à résoudre les difficultés en matière de marchés publics, de financement des partis politiques et de soins de santé.

Les points suivants méritent une attention accrue:

- évaluer la capacité de contrôle du **Bureau des marchés publics** et examiner s'il accorde la priorité aux plus grosses affaires, et mettre au point des outils de prévention supplémentaires au sein des pouvoirs adjudicateurs afin de faciliter la détection de la corruption aux différentes étapes de la passation, en se concentrant sur le niveau local et le secteur des **soins de santé**. Élaborer une stratégie ciblée de lutte contre les paiements informels dans le domaine des soins de santé et établir des mécanismes de contrôle assortis des pouvoirs, de la formation et de l'indépendance opérationnelle nécessaires;
- analyser l'efficacité du **Service spécial d'enquête (SSE)** en se concentrant sur le nombre d'accusations et sur la gravité des cas, afin de déterminer les domaines dans lesquels il serait possible d'apporter des améliorations, y compris la coordination avec les autres organismes et la proactivité dans les enquêtes sur les affaires de corruption de haut niveau;
- renforcer la **Commission principale d'éthique officielle**, améliorer la méthode de contrôle des déclarations en matière de conflit d'intérêts présentées par les agents publics élus et nommés, contrôler les violations et appliquer des sanctions dissuasives;
- veiller à ce que les **partis politiques** fournissent en temps utile des informations adéquates sur leurs sources de **financement**, renforcer le contrôle des recettes et des dépenses des partis, y compris des cotisations, et évaluer la capacité de contrôle de la Commission électorale centrale.